

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

EUR 44/028/2005 – ÉFAI

Informations complémentaires sur l'AU 94/05 (EUR 44/014/2005 du 20 avril 2005)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

MENACES DE MORT / CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

TURQUIE

Trois membres de l'*Insan Haklari Dernegi* (IHD, Association turque pour la défense des droits humains) :

Eren Keskin (f)

Saban Dayanan (h)

Dogan Genç (h)

Londres, le 2 août 2005

Les menaces dirigées contre Eren Keskin, Saban Dayanan et Dogan Genç ont cessé. Le 19 avril, ces membres de l'*Insan Haklari Dernegi* (IHD, Association turque pour la défense des droits humains) avaient reçu chez eux et sur leur lieu de travail des lettres de menaces signées par la *Türkçü Intikam Tugayi* (TIT, Brigade turque de vengeance), un groupe ultranationaliste.

Les autorités turques ont informé Amnesty International que le ministère de l'Intérieur avait ouvert une enquête sur ces menaces, et qu'il avait demandé aux préfets de chaque département de la Turquie de prendre les « *mesures de sécurité nécessaires* » afin de protéger les sections de l'IHD et d'autres organisations non gouvernementales (ONG) en cas d'attaque.

Des membres de l'IHD ont confirmé qu'ils avaient effectué des dépositions dans le cadre des investigations de la police. Saban Dayanan a déclaré : « *Nous courons toujours un risque car ils veulent que l'IHD cesse ses activités. Nous nous efforçons de poursuivre notre travail sans tenir compte des menaces.* » Il a par ailleurs adressé le message suivant aux membres du Réseau Actions urgentes : « *Nous sommes reconnaissants envers tous ceux qui ont pensé à nous et envoyé des appels. Nous avons besoin de la solidarité que vous nous avez témoignée. Les réactions suscitées par vos appels permettront d'éviter ces attaques. Nous en sommes intimement persuadés. Nous tenons à saluer chaleureusement tous ceux qui se sont préoccupés de notre sécurité.* »

Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau Actions urgentes pour le moment.

Un grand merci à tous ceux qui sont intervenus en faveur de ces personnes.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*